

Compte-rendu

Conseil municipal du 03 novembre 2020 Séance n°6

Sur convocation du Conseil en date du 24 octobre 2020, le Conseil municipal de la ville de Le Louroux s'est réuni le 3 novembre à 21h00 à la salle des fêtes, sans public en raison des contraintes sanitaires au 12 rue Nationale à Le Louroux, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Eric DENIAU, Maire.

Présents: 14

DENIAU Eric, BERGOUGNOUX Sébastien, VERSTIJNEN Cécile, USAL Gilbert, REES Philippe, COLLET Carole, FIERVILLE Didier, MAURY Magali, BARREAU Emilie, KNEZEVIC Erwan, VANDER MOTTE Elisabeth, CADU David, BOQUET Marie-Claude, FILLON Clément.

Absent excusé: 0

Arrivée en cours de séance : 0

Procuration: 1

BAZILLAIS Arnaud donne procuration à KNEZEVIC Erwan

Monsieur Eric DENIAU ouvre la séance en procédant à l'appel des membres de l'assemblée. Il indique que le quorum est atteint.

Affaire n°1: DM2 - Approvisionnement du Chapitre 012

La décision modificative s'établie de la manière sujvante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap. 022 – compte 022 Dépenses imprévues	1.000 €uros			
Chap. 012 – compte 6453 Cotisations aux caisses de retraite		500 €uros		
Chap. 012 – compte 6413 Personnel non titulaire		500 €uros		

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Affichage le: 06/11/2020

Affaire n°2: Opposition du transfert automatique de la compétence urbanisme à la CCLST

il est proposé au Conseil Municipal de s'opposer dans l'immédiat au fait que la Communauté de Communes devienne automatiquement compétente en matière d'urbanisme au 1er janvier 2021.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Affaire n°3 : Désignation des membres de la commission cimetière en vue de la révision du règlement intérieur

Les membres formant cette commission sont : Elisabeth VANDER MOTTE, Emilie BARREAU, Carole COLLET et Philippe REES.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Affaire n°4 : Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Le centre de gestion nous propose d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire pour les années 2021-2024 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire: Sofaxis

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00.



Affichage le: 06/11/2020